



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

**LE NOUVEAU
FESTIVAL**
20 ET 21 MAI 2026



**Cahier des
charges**
MUSIQUE

1 - Informations générales

- Le Nouveau Festival aura lieu **les 20 et 21 mai 2026 à Cenon** sur le site du Rocher de Palmer.
- La composition du groupe ne devra pas dépasser 40 personnes.
- Un élève engagé dans un projet n'est pas autorisé à s'inscrire dans des projets d'autres domaines compte-tenu des contraintes d'organisation générale et de programmation.
- L'adulte référent du projet **doit être nécessairement habilité par le chef d'établissement** et s'engage tout au long de l'année **à assurer le suivi du projet** (atelier, accompagnement pédagogique, déplacement lors du festival...).
- **Tous les élèves d'un projet** doivent nécessairement être **scolarisés dans l'établissement** ou le cas échéant habilité par le chef d'établissement porteur du projet.

2 - Définition des projets Musique

Les projets musique peuvent être de différents ordres : groupe, solo, DJ, bandas... Tous les styles musicaux peuvent être présentés tels que le rock, la pop, le punk, le métal, le rap...

3 - Sélection des projets et organisation des accompagnements

- 1) **Inscription en ligne sur le site le-nouveau-festival.fr jusqu'au 05 novembre 2025** Attention, chaque projet doit être **correctement renseigné et rédigé : descriptif ou thèmes abordés, intentions scénographiques, artistes ou compagnies intervenants, informations sur les étapes de réalisation du projet, etc...** **et accompagné de documents d'appui :**

→ **Dépôt de vos documents d'appui lors de votre inscription en ligne sur le site le-nouveau-festival.fr** (en fonction de l'avancée et de la nature de votre projet : description écrite, références et inspirations, motivations, cv des intervenants, visuels, vidéos, extraits sonores **dans la limite de 200 Mo**)



Attention ! Nombre de place limité

- 2) **Sélection des projets en novembre 2025** : le jury de sélection, composé notamment de professionnels du domaine concerné, se réserve la possibilité, le cas échéant, **d'organiser un entretien téléphonique ou en visio conférence avec les porteurs des projets**. Les résultats seront communiqués via le bureau virtuel début décembre.
- 3) Pour l'ensemble des projets sélectionnés la présence à **une journée d'Atelier en région organisée entre les mois de février et mai 2026** est impérative. Vous serez convoqués, au plus tard, un mois avant la date de l'Atelier.

- 4) Un accompagnement individualisé pourra également vous être proposé pour les projets le nécessitant. **Le suivi de cet accompagnement est également impératif pour participer au festival.**
- 5) **Pour l'ensemble des projets sélectionnés**, il vous sera demandé entre février et avril, en complément d'information et à des fins de valorisation de votre projet de **fournir des visuels** des productions ou d'étapes de réalisation. Vous devrez également **finaliser la rédaction des descriptifs de votre projet** de votre projet. **Tous ces éléments sont essentiels pour valoriser votre projet sur le site *le-nouveau-festival.fr* et dans le livret programme du festival.**

4 - Espace sur le site *le-nouveau-festival.fr*

Chaque projet sélectionné bénéficiera **d'une page dédiée sur le site *le-nouveau-festival.fr*** dans la rubrique « vos projets ». **Vous devrez fournir les éléments nécessaires (visuels, descriptifs...) pour alimenter cet espace numérique de valorisation.**

5 - Espace sur le festival

Comme pour les autres projets de spectacle vivant, vous bénéficierez d'un créneau de programmation dans l'un des espaces dédiés sur le site en fonction des spécificités et des contraintes générales de programmation :

- **Salle 1200 – Rocher de Palmer** : public debout – scène de 20 m d'ouverture sur 10 m de profondeur avec accès latéraux
- **Salle 650 – Rocher de Palmer** : public assis – scène de 18 m d'ouverture sur 12 m de profondeur avec accès latéraux,
- **Salon de musique – Rocher de Palmer** : public assis – scène de 10 m d'ouverture sur 5 m de profondeur avec accès latéraux,
- **Scène extérieure** : public debout – taille de scène non déterminée

6 - Durée

Votre présence scénique se répartira de la manière suivante :

- ✓ Installation, réglage : **10 minutes**
- ✓ Représentation : **20 minutes maximum**
- ✓ Soit au total : **30 minutes maximum.**

7 - Matériel technique

Votre scène sera coordonnée par une équipe de techniciens qui pourra vous accompagner dans votre projet. Afin de faciliter le travail de l'équipe technique, nous vous encourageons à renseigner le plus précisément possible vos besoins techniques et demandes particulières (matériel, lumière et son) dans le formulaire en ligne.

7 - Contacts

Pour tous compléments d'informations ou questions, vous pouvez contacter l'équipe du Nouveau Festival à l'adresse suivante nouveau-festival@nouvelle-aquitaine.fr
ou par téléphone : **06.19.22.38.96 - 06.85.24.57.17**